

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LINESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY.

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Manoël DUDOUIT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 14/03/2024
- 2) Attribution des subventions 2024
- 3) Budget principal :
 - vote du BP 2024
 - vote des taux de fiscalité 2024
 - vote de la subvention 2024 au budget annexe *Condé Espace*
 - vote de la subvention 2024 au budget CCAS
- 4) Budget annexe *Condé Espace* - vote du BP 2024
- 5) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* - vote du BP 2024
- 6) Amendes de police 2024 - dossier de subvention
- 7) DETR 2024 - dossier de subvention complémentaires
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la municipalité
- 10) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/03/2024

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Vote des subventions 2024

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Proposition :

- **Pour les associations Condéennes** : reconduction à l'identique des montants 2023 sauf dans les cas où l'association demande moins ou n'a pas de projets pouvant justifier un soutien équivalent à l'année dernière.
- **Pour les associations extérieures :**
 - **Les chats d'Hébéc** : 300 €
 - l'association domiciliée à Théreval accompagne les services de la mairie dans la régulation des chats sur la commune
 - **Les Saltimbrés** : 800 €
 - ateliers cirque les mercredis après-midi à la salle des fêtes
 - **Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau Génériques)** : 3 609 €
 - l'association organise les séances de cinéma à Condé (convention 2022-2025 : 0,85 € / habitant)
 - **Torigni Musique** : 200 €
 - **Comice agricole de Torigny** : 500 €
 - 22/06/2024 : Festival de l'élevage → budget 25 000 €
 - 23/11/2024 : Festival de la viande (20^{ème} anniversaire) → 110 000 €

Globalement, il est proposé de soutenir **20 associations** (21 en 2023) pour un montant total de **34 159 €** (45 064 € en 2023).

Le projet de BP 2024 prévoit au compte 6574 (subventions aux associations) des crédits à hauteur de 40 000 €. Ce montant supérieur permettra de répondre à des demandes déposées en cours d'année.

Concernant la demande de subvention de l'APE du RPI Condé/Bourgvallées, M. Emmanuel JAMARD propose de ne rien verser au niveau communal comme en a décidé également la commune de Bourgvallées, au motif que le RPI donne déjà une subvention.

Le Conseil municipal décide de :

- **Attribuer les subventions 2024 d'un montant total de 34 159 € suivant le tableau ci-après :**

N°	Associations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Demande de subventio	Proposition 2024
Associations condéennes									
1	AAPPMA Les Pêcheurs	500 €	510 €	500 €	500 €	500 €	300 €	500 €	300 €
2	Amicale du Personnel Communal	1 532 €	1 530 €	1 500 €	1 500 €	3 000 €	1 500 €		
3	Amis de Jean de Brébeuf	127 €	130 €	200 €	200 €	200 €	150 €	500 €	150 €
4	Amicale des sapeurs pompiers de la Vire	300 €							
5	Anciens combattants de Condé-sur-Vire	607 €	619 €	619 €	400 €	500 €	400 €	600 €	400 €
6	Anciens combattants de Troisgots				100 €		100 €	200 €	100 €
7	Anciens combattants de Mesnil-Raoult	101 €	103 €	103 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
8	ASEV CK							3 000 €	Agajo
9	Association ds Parents d'Elèves Condé-sur-Vire								
10	Badminton Bimbo's club de Condé-sur-Vire							1 000 €	Agajo
11	Bien Vivre Ensemble							10 000 €	Agajo
12	Cinéma et Culture Pour Tous	505 €	1 000 €	510 €	750 €	1 000 €	1 100 €	1 200 €	1 200 €
13	Club d'Athlétisme Condé-Torigni (CACT)							320 €	Agajo
14	Club de l'amitié du 3ème âge - Le Mesnil-Raoult	100 €							
15	Club de l'amitié - Troisgots								
16	Club du 3 ^{ème} âge - Condé sur Vire	460 €	469 €	469 €	250 €	250 €	200 €	500 €	200 €
17	Comité de jumelage Condé-sur-Vire/Whitehill	657 €	670 €	670 €					
18	Comité des fêtes - Le Mesnil-Raoult								
19	Comité des fêtes - Troisgots								
20	Condé Comédie (La Joyeuse Compagnie)								
21	Condé-sur-Vire Histoire et Mémoire								
22	Condé Sports								
23	Dynamique Commerciale et Artisanale	471 €			500 €	500 €	400 €	500 €	400 €
24	Familles Rurales de Condé-sur-Vire		300 €						
25	IDEATIC								
26	Un Jardin pour tous								
27	Moto Club Les Manouches								
28	OCVA	23 000 €	30 000 €	20 000 €	12 000 €	20 000 €	22 000 €	15 000 €	15 000 €
29	La P'tite compagnie	560 €	571 €	571 €	500 €	600 €	600 €	600 €	600 €
30	Les Paniers Normands - Troisgots								
31	Les Pincaux de la Vire								
32	Secteur Action Gérontologique (SAG)	1 425 €	1 420 €					420 €	CCAS
33	Société de chasse	474 €	483 €	483 €	250 €	250 €	200 €	500 €	200 €
34	Titi'Fest								
35	Vélorail de la Vallée de la Vire	510 €	520 €	1 040 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
36	Les Vieilles Normandes	404 €	700 €	700 €	700 €	700 €	850 €	1 000 €	1 000 €
37	coop. scolaire école maternelle Condé/Vire : BCD, Noël, sorties	1 593 €	1 576 €	1 576 €	1 576 €	1 576 €	1 600 €		1 600 €
38	coop. scolaire école élémentaire Condé/Vire : travaux manuels, sorties...	6 448 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €	6 500 €		6 500 €
39	Cheval médiéval			1 500 €					
SOUS-TOTAL (1)		39 774 €	46 980 €	35 319 €	28 204 €	36 554 €	37 000 €	37 940 €	28 750 €
Associations extérieures									
40	Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières (ANPER)			150 €			150 €		
41	APE du RPI Saint Romphaire Meniro Troisgots	101 €	200 €	200 €	200 €	350 €	300 €	400 €	
42	APEI Centre Manche (Agneaux)		300 €						
43	ATLACTE (Association Tourisme Loisirs Activités)	303 €							
44	FACECO (séisme Turquie-Syrie)						1 000 €		
45	Judo Club Torigni Condé							300 €	Agajo
46	Les Chats d'Hebec (Thérival - prise en charge chats errants sur la commune)							1 000 €	300 €
47	Les Gars d'Ici et d'ailleurs	300 €	306 €						
48	Les Gazelles de la Vire			200 €					
49	Les Saltimbrés			600 €	600 €	800 €	800 €	800 €	800 €
50	Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau génériques)	1 028 €	1 049 €	1 049 €	1 050 €	1 100 €	3 464 €	3 609 €	3 609 €
51	ONaCVG (en partenariat avec Condé Sports)						2 000 €		
52	Protection civile (solidarité avec l'Ukraine)					2 000 €			
53	Santa Fé division in Normandy (35ème)						150 €		
54	Torigni Musique	306 €	312 €	312 €	300 €	200 €	200 €	200 €	200 €
55	Tour de la Manche 2022					1 700 €			
56	UNAFAM (50)							300 €	CCAS
57	Comico agricole de Torigny							?	500 €
SOUS-TOTAL (2)		2 038 €	2 167 €	2 511 €	2 150 €	6 150 €	8 064 €	6 609 €	5 409 €
TOTAL (1 + 2)		41 812 €	49 147 €	37 830 €	30 354 €	42 704 €	45 064 €	44 549 €	34 159 €

Pour : 17 **Contre :** **Abstentions :**

Cyril PANIEL, ayant un intérêt à l'affaire en tant que président de l'OCVA bénéficiaire d'une subvention, ne prend pas part au vote (article L. 2131-11 CGCT)

3- Budget principal de la commune

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

1) Vote du BP 2024

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- Mme Esther BEUVE demande s'il y a un risque que la forte augmentation du poste « Alimentation » (60623) au BP 2024 (+ 25 %) soit répercutée sur les tarifs de la cantine ?
 - M. Emmanuel JAMARD la rassure en précisant que les tarifs ont déjà été votés (fin 2023) et une augmentation de 4 % a été décidée (= inflation).
 - M. Éric CAUVIN fait observer que le prix des denrées alimentaires a explosé de 23 % en 3 ans. Il précise que le déficit structurel de la cantine s'est donc creusé. Il est passé de 1,20 € en 2022 à 1,50 €/repas à 2024, ce qui reste raisonnable.
- M. Cyril PANIEL s'étonne que la contribution de 10 €/habitant au profit de Saint-Lô Agglo soit actée dans le budget alors qu'il pensait que sa reconduction devait faire l'objet d'un nouveau vote des communes.
 - M. le Maire répond que la contribution a été décidée, non pas pour 1 an, mais pour 2 ans. Il rappelle que les communes n'ont toutes pas joué le jeu. Certaines ont refusé de participer financièrement alors qu'elles continuent de bénéficier des aides à l'investissement de Saint-Lô Agglo. M. le Maire explique la proposition qu'il avait formulée à l'époque et qui consistait de conserver pour Saint-Lô Agglo la totalité du PFIC au lieu de le redistribuer aux communes membres. Cette solution relativement simple à mettre en œuvre aurait évité l'imbroglie d'aujourd'hui.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2024 du budget principal présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 5 243 764 €
 - section d'investissement : 2 722 490 €

		2023		2024				2023		2024		
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	2024/2023	INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2024	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
DEPENSES	011	2 401 137	1 104 012,32	2 892 314	120%	001	917 897	0,00	0	0	0	0
	012	1 621 800	1 617 428,39	1 677 300	103%	040	0	0,00	0	0	0	0
	014	0	0,00	0		041	0	0,00	0	43 000	43 000	43 000
	023	0	0,00	0		10	49 000	48 916,00	0	30 000	30 000	30 000
	042	230 000	387 313,46	187 845	82%	16	336 460	336 458,44	0	370 000	370 000	370 000
	65	448 930	447 766,27	398 305	89%	20	27 000	12 584,78	0	20 000	20 000	20 000
	66	65 000	58 236,81	81 000	125%	204	317 000	0,00	0	316 185	316 185	316 185
	67	5 000	15,40	5 000	100%	21	402 506	162 724,04	4 980	131 676	136 656	136 656
	68	0	0,00	2 000		23	483 628	322 232,36	8 500	467 218	475 718	475 718
		4 771 867	3 614 792,65	5 243 764	110%	27	0	0,00	0	0	0	0
							1 113 190	802 374,94	49 500	1 281 431	1 330 931	1 330 931
							3 646 681	1 685 290,56	62 980	2 659 510	2 722 490	2 722 490

FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	2024/2023	INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2024	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
RECETTES	002	965 539	0,00	1 519 867	157%	001	0	0,00	0	1 120 304	1 120 304	1 120 304
	013	20 000	40 676,19	30 000	150%	021	0	0,00	0	0	0	0
	042	0	0,00	0		024	0	0,00	0	0	0	0
	70	261 000	277 089,97	255 500	98%	040	230 000	387 313,46	0	187 845	187 845	187 845
	73	1 963 252	2 139 783,34	2 019 242	103%	041	0	0,00	0	43 000	43 000	43 000
	74	1 208 576	1 168 259,95	1 242 350	103%	10	1 465 070	1 402 703,24	0	343 348	343 348	343 348
	75	353 500	363 511,14	176 805	50%	13	85 000	532 329,22	0	110 000	110 000	110 000
	76	0	0,00	0		16	1 403 000	1 400 779,82	0	2 000	2 000	2 000
	77	0	179 800,00	0		23	0	366,98	0	0	0	0
		4 771 867	4 169 120,59	5 243 764	110%	4542	483 611	0,00	0	915 993	915 993	915 993
							3 646 681	3 723 492,72	0	2 722 490	2 722 490	2 722 490

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2) Vote des taux de fiscalité 2024

Pour rappel, les taux de fiscalité à voter sont des **taux de convergence** vers lesquels doivent tendre les taux des communes historiques (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) au terme de la période d'harmonisation s'achevant en 2028. Ce processus d'intégration fiscale a été instauré en 2016 (fusion Condé/Mesnil-Raoult) puis modifié en 2017 (fusion Condé/Troisgots).

Pour cette année, l'Etat a décidé d'augmenter les bases fiscales (+ 3,86 %), à un taux inférieur à l'année précédente (+ 7,13 % en 2023), mais qui reste à un niveau élevé comparé aux années antérieures.

Pour information, la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et aux meublés, mais plus aux résidences principales depuis la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

L'exposé appelle les précisions suivantes :

- M. le Maire explique que l'impôt local augmente chaque année, non pas du fait de la commune, mais du fait de la revalorisation automatique et annuelle des valeurs locatives (bases fiscales). Il ajoute que le contexte actuel, très instable (guerre en Ukraine, explosion des énergies, des denrées alimentaires...), entretient une forte inflation qui pourrait justifier une hausse de la fiscalité. Si une telle augmentation devait être décidée, elle devra se faire sur plusieurs années d'une manière progressive et être expliquée aux habitants. Une hausse brutale serait totalement incomprise.
- M. Alain LENESLEY fait observer en outre que l'une de nos principales recettes (l'attribution de compensation versée par Saint-Lô Agglo) reste figée dans le temps depuis la fusion des intercommunalités en 2014. Sous l'effet de l'inflation, elle ne pourra que s'éroder au fil des années.

Le Conseil municipal décide de :

- **Voter les taux de fiscalité 2024 comme suit :**
 - **Taxe d'habitation** : **6,00 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : **32,41 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)** : **27,38 %**
- **Etant entendu qu'il s'agit de taux de convergence à atteindre au terme de la période de lissage des 12 ans (2028), suite à la création de la dernière commune nouvelle au 01/01/2017 entre Condé-sur-Vire et Troisgots.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) Subvention au budget annexe Condé Espace

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 60 000 € au budget annexe *Condé Espace*.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4) Subvention au budget annexe CCAS

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 45 000 € au budget autonome du CCAS.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Budget annexe *Condé Espace* - vote du BP 2024

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2024 du budget annexe *Condé Espace* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 204 920 €
 - section d'investissement : 29 096 €

		2023		2024				2023		2024		
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2024/2023	INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2023	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
DEPENSES	002	0	0,00	0		001	0	0,00	0	0	0	0
	011	113 982	78 388,60	114 265	100%	21	25 500	10 932,23	3 000	4 926	7 926	
	012	73 650	56 691,71	76 650	104%	23	7 438	0,00	0	21 170	21 170	
	023	0	0,00	0								
	042	14 000	12 090,45	12 000	86%							
	66	2 005	1 280,00	2 005	100%							
	67	0	0,00	0								
		203 637	148 450,76	204 920	101%		32 938	10 932,23	3 000	26 096	29 096	

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2024/2023	INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2023	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
RECETTES	002	13 637	0,00	67 420	494%	001	18 938				17 096	17 096
	013	0	1 086,63	0		021	0				0	0
	70	25 000	34 845,22	32 500	130%	040	14 000	12 090,45			12 000	12 000
	75	165 000	166 302,41	105 000	64%	10	0	0,00			0	0
	77	0	0,00	0		13	0				0	0
		203 637	202 234,26	204 920	101%		32 938	12 090,45	0	0	29 096	29 096

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* - vote du BP 2024

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2024 du budget annexe *Panneaux photovoltaïques* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 30 174 €
 - section d'investissement : 14 141 €

		2023		2024	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2024 / 2023
DEPENSES	011 Charges à caractère général	15 985	1 129,05	20 274	127%
	023 Virement à la section d'invest.	0	0,00	0	
	042 Opérations d'ordre	6 700	6 687,00	6 700	100%
	66 Charges financières	2 150	2 123,09	2 000	93%
	67 Charges exceptionnelles	30 000	30 000,00	0	0%
	69 Impôts sur les bénéfices	1 200	903,00	1 200	100%
		66 035	40 842,14	30 174	54%

		2023		2024		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2023	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	6 700	6 680,00	0	7 000	7 000
	23 Immobilisations en cours	7 434	0,00	0	7 141	7 141
		14 134	6 680,00	0	14 141	14 141

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2024 / 2023
RECETTES	002 Excédent de fonct. reporté	40 035	0,00	14 174	35%
	70 Ventes de produits	16 000	14 980,98	16 000	100%
	75 Autres produits de gestion courante	0	0,00	0	
	77 Produits exceptionnels	0	0,00	0	
		66 035	14 980,98	30 174	54%

INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2023	Nouveaux crédits 2024	TOTAL
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	7 434	0,00	0	7 441	7 441
	021 Virement de la section de fonct.	0	0,00	0	0	0
	040 Opérations d'ordre	6 700	6 687,00	0	6 700	6 700
	10 Dotations, fonds divers, réserves	0	0,00	0	0	0
		14 134	6 687,00	0	14 141	14 141

Pour : 18 Contre : Abstentions :

6- Amendes de police 2024 - dossier de subvention

Rapporteur : M. le Maire, Alain EUDES

Le Département est attributaire de la dotation du produit des amendes de police qu'elle redistribue aux communes pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

L'aide du Département s'élève à 30 % du montant HT des travaux dans la limite de 46 000 € de dépense subventionnable. La commune ne peut déposer qu'un dossier de subvention, et ce tous les 2 ans. L'année dernière, la commune n'en a pas déposé.

Pour 2024, la commune se propose de solliciter une aide pour divers travaux de sécurisation du réseau routier :

- **Création d'une écluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)**
- **Création d'une voie douce entre le lieudit La Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)**
- **Sécurisation de l'entrée de ville route de Giéville (RD 86)**

Motivations :

Depuis déjà quelques années, la commune s'est engagée dans la réduction de la vitesse sur son réseau routier et la création d'infrastructures au bénéfice des piétons et cyclistes. Cette année, la commune souhaite s'attaquer à trois points noirs en termes de sécurité routière :

- Bourg de Mesnil-Raoult : la vitesse y est perçue excessive par les habitants (un relevé de vitesse est en cours par l'ATD) et pose problème au regard de la présence d'une école, d'une église et d'un futur cabinet dentaire. La continuité piétonne n'est par ailleurs pas assurée d'un côté de la rue à cause d'un front bâti ancien mal implanté, obligeant les piétons à descendre sur la voie. La Municipalité souhaite créer une écluse visant à casser la vitesse des automobilistes et permettre dans le même temps de prolonger le trottoir et assurer ainsi la continuité piétonne.
- Lieudit la Bessinière : le lieudit La Bessinière situé à moins de 200 m du bourg de Mesnil-Raoult compte plusieurs dizaines de foyers. Les habitants, en particulier des collégiens qui prennent le bus scolaire, marchent le long de la RD259 sur le bas-côté enherbé pour rejoindre le bourg. Outre l'inconfort du revêtement humide, les piétons s'exposent à un risque élevé en considération du trafic sur la RD.
- Entrée de ville route de Giéville : la direction de l'usine Elvir (750 salariés) se plaint régulièrement de la vitesse des véhicules à deux endroits :
 - 1) à l'entrée de l'usine où un passage piéton a été aménagé, mais pas suffisamment visible et sécurisé.
 - 2) au panneau d'entrée de ville au droit d'un parking récemment créé pour les besoins du personnel. Les véhicules descendent à vive allure la RD sans tenir compte de la réduction de vitesse à 30 km/h en vigueur, ce qui crée des situations accidentogènes à la sortie du parking.

Description :

Le programme de travaux portera sur 3 zones d'intervention :

- **Ecluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD259)** : création d'une écluse côté droit en venant de Condé. Le trottoir sera élargi au droit de l'ancienne épicerie dont l'implantation constitue un hiatus dans la continuité du trottoir. La priorité de passage sera donnée aux automobilistes allant vers Condé.
- **Liaison douce Bessinière / bourg de Mesnil-Raoult** : création d'une voie verte de 1,5 m de large sur 160 m dans le champ agricole voisin afin de relier le lieudit au bourg de Mesnil-Raoult. L'acquisition foncière est en cours. Le propriétaire a donné son accord.
- **Route de Giéville (RD86)** : deux aménagements sont envisagés :
 - Création d'un plateau surélevé pour sécuriser le passage piéton
 - Création d'une chicane côté droit en venant de Giéville + marquage au sol + panneau 30 km/h clignotant

Objectifs :

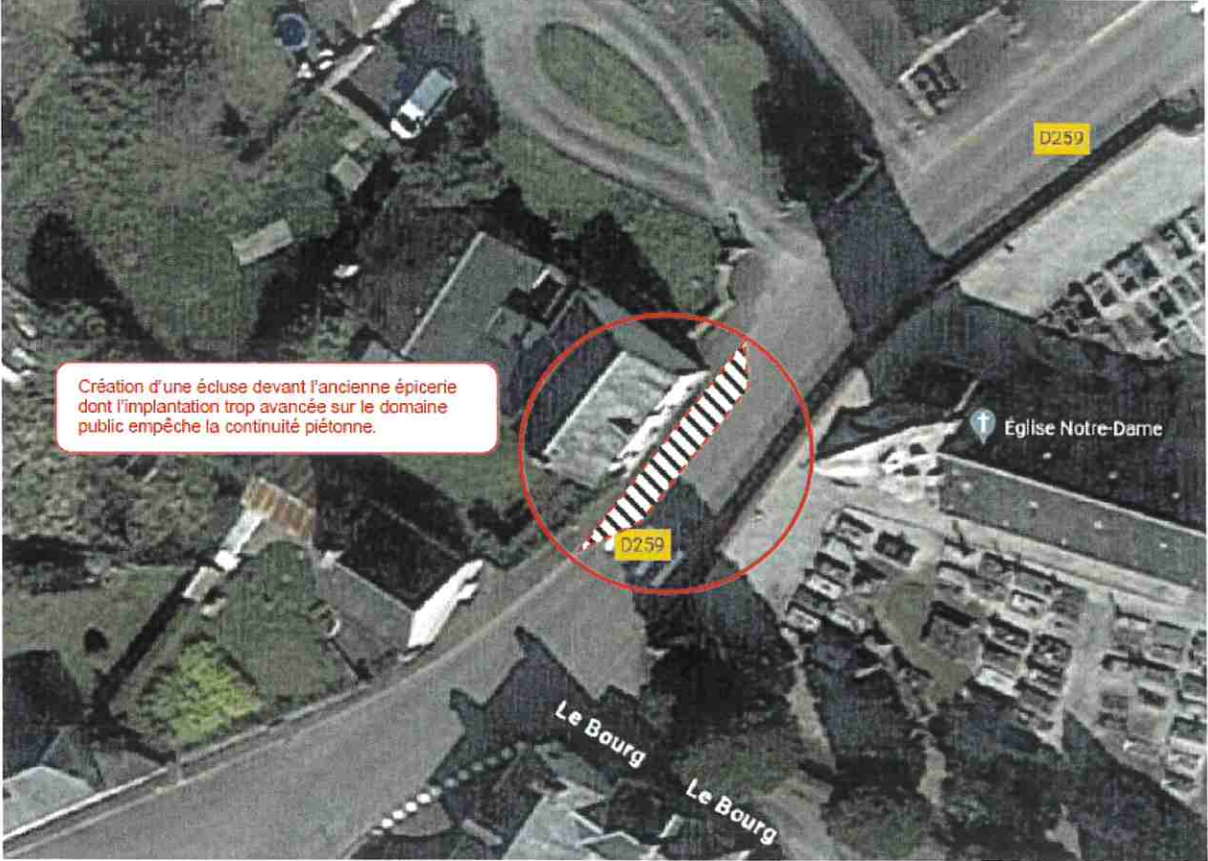
- 1) Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- 2) Garantir la sécurité des traversées et continuités piétonnes

Coût total de l'opération : 32 862,86 € HT

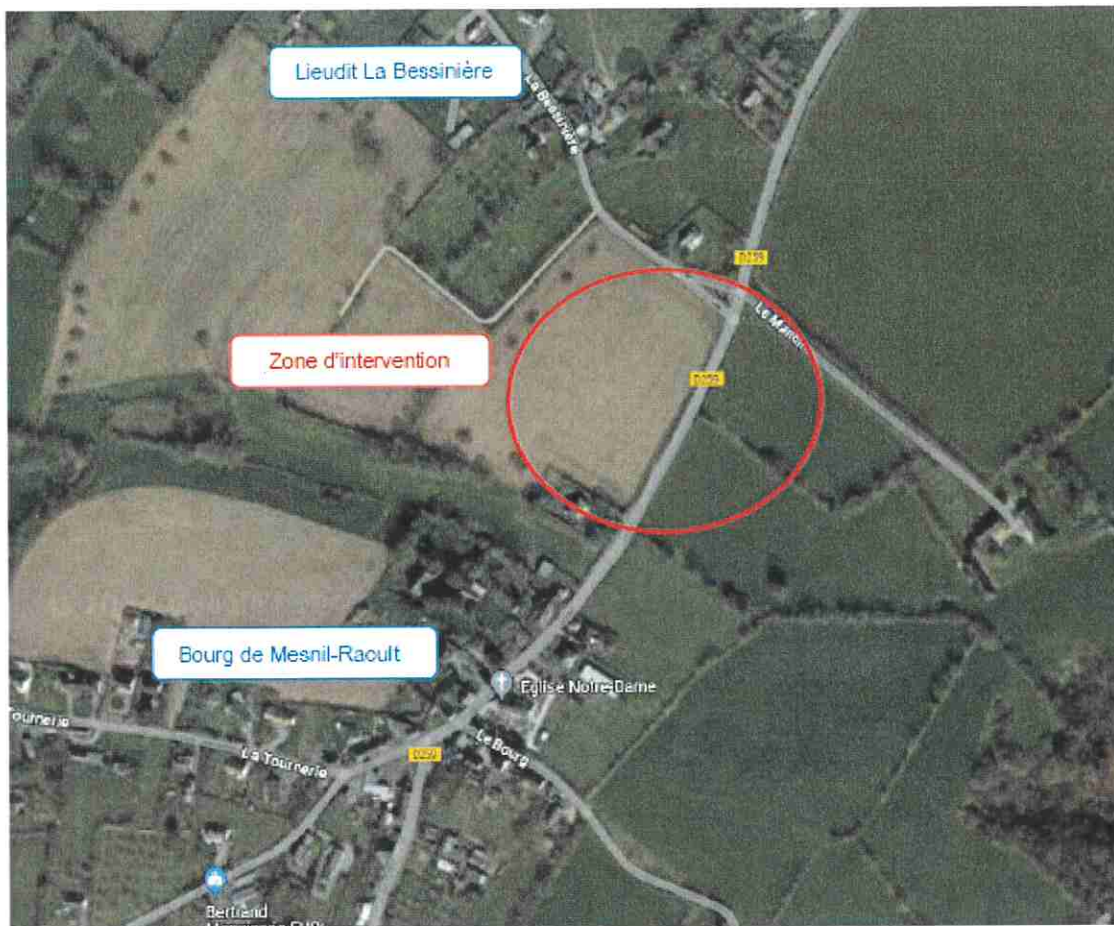
- Subvention sollicitée : 9 858,86 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 € HT)

Echéance des travaux : 2nde semestre 2024

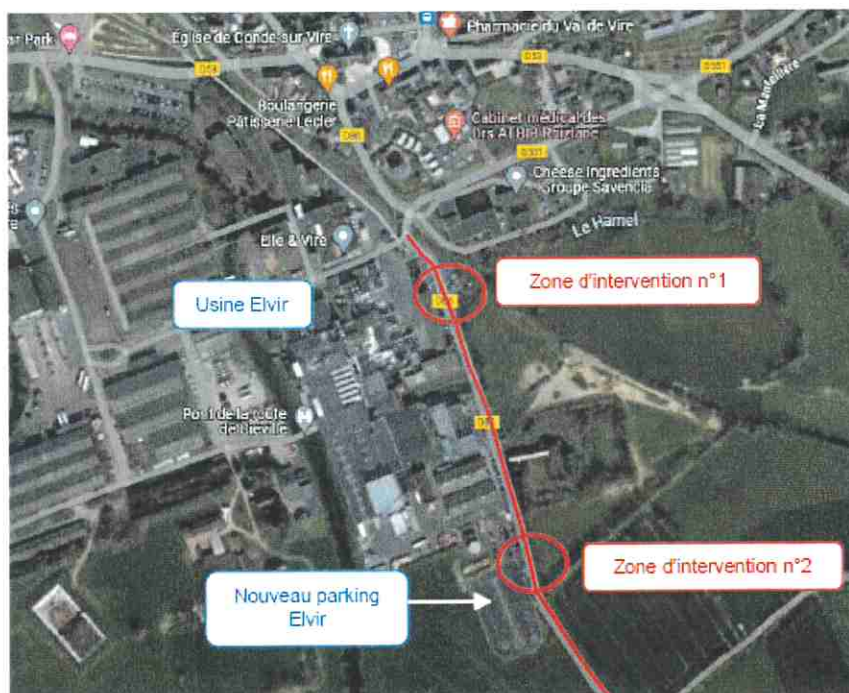
Création d'une écluse dans le bourg de Mesnil-Raoult

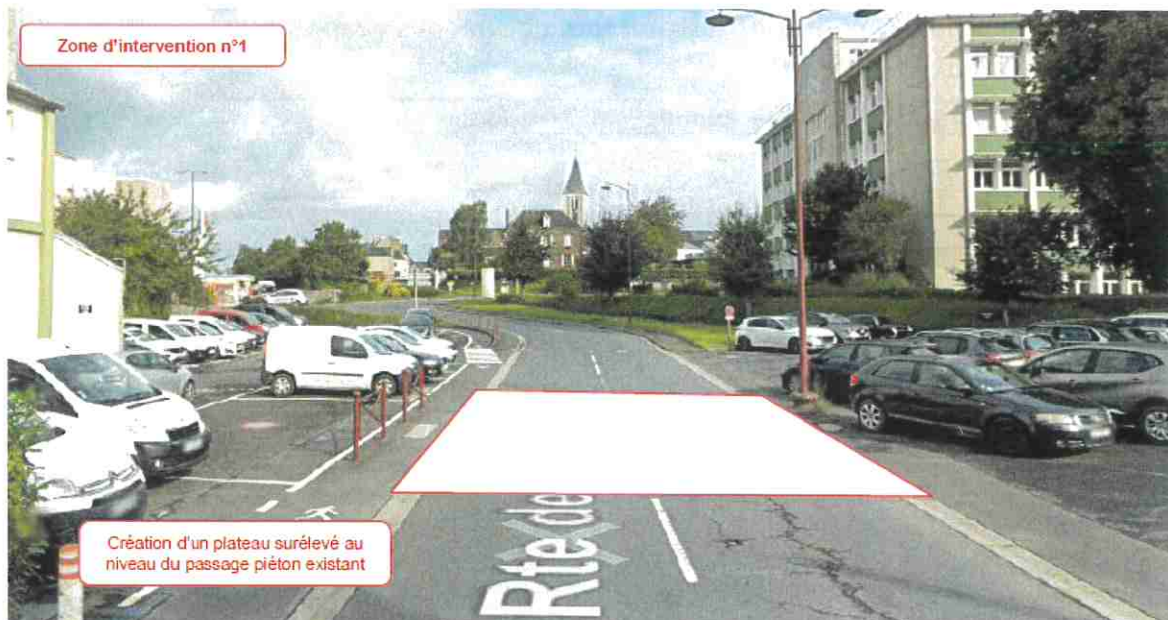


Liaison douce entre le lieudit La Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult



Route de Giéville





Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le programme des travaux divers de sécurisation routière, d'un coût total de 32 862,86 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Création écluse bourg Mesnil-Raoult	7 112,00 €	21,64%	Département (amendes de police)	9 858,86 €	30,00%
Liaison douce lieudit La Bessinière	3 811,00 €	11,60%	Autofinancement commune	23 004,00 €	70,00%
Travaux de sécurisation route de Giéville	21 939,86 €	66,76%			
TOTAL	32 862,86 €		TOTAL	32 862,86 €	

- Solliciter une subvention de 9 858,86 € (30 % du coût HT) auprès du Département de la Manche au titre du programme 2024 des amendes de police ;

- **Habiller Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- DETR 2024 - dossiers de subvention complémentaires

Rapporteur : Alain EUDES, Emmanuel JAMARD

La commune propose de déposer 2 dossiers complémentaires au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024 :

- Rénovation de l’éclairage public
- Transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière

1) Rénovation de l’éclairage public

Depuis 2017, la commune a engagé pas moins de 5 campagnes de remplacement des lanternes vétustes et énergivores. Le processus touche à sa fin. Il reste une dernière zone d’éclairage qui n’a pas encore été rénovée. Cela représente 40 points lumineux localisés en centre-ville et en périphérie de Condé-sur-Vire.

Pour rappel, les travaux prévoient le remplacement des lanternes existantes par des systèmes d’éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l’obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d’anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d’un réseau électrique intelligent (« smart grid »).

Outre l’objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera également à **limiter la pollution visuelle** et ses conséquences pour la faune nocturne.

Depuis quelques années et, surtout, depuis la crise énergétique de 2022, la commune a fait des efforts importants pour réduire la plage horaire d’éclairage : allumage à 5h30 le matin et extinction le soir à 23h00 y compris en centre-ville.

Le projet doit permettre à la collectivité d’atteindre les **objectifs** suivants :

- Doter la commune d’un parc d’éclairage plus économe et plus sobre d’un point de vue environnemental
- Réduire la pollution visuelle par la réduction du halo lumineux que permet la technologie LED
- Permettre une gestion des candélabres à distance

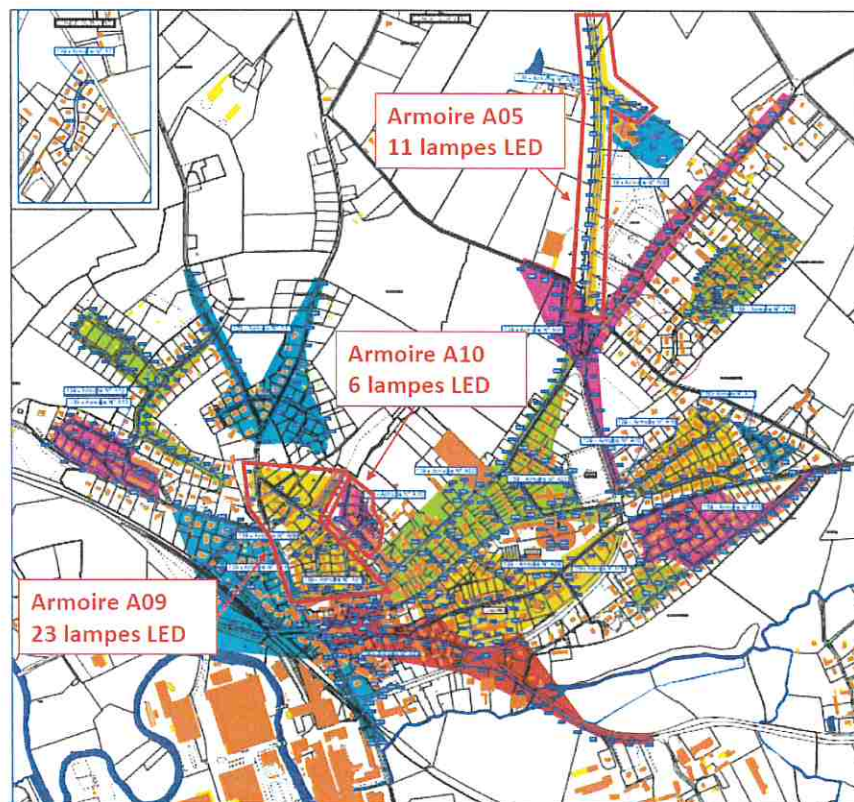
Programme de travaux :

Le programme de travaux prévoit la rénovation de 40 lanternes équipées de tubes fluo et de source sodium haute densité :

- Armoire A05 : 11 points lumineux (route Neuve)
- Armoire A09 : 23 points lumineux (rue du Manoir, rue du 8 mai, rue des Sapins)
- Armoire A10 : 6 points lumineux (rue des Lavandières, rue de la Grand Mare)

Calendrier prévisionnel : 2nd semestre 2024

Coût des travaux : 33 450,00 € HT



2) Transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière

La résidence autonomie La Mautelière, qui accueille des personnes âgées, a ouvert ses portes en 2002. Elle est propriété de la commune, mais gérée par le CCAS.

Le bâtiment compte 19 logements résidents (15 appartements T1 de 32 m² / 4 appartements T2 de 48 m²) et 1 logement de fonction aujourd'hui vacant. Chaque logement résident dispose d'un coin cuisine (meuble sous évier, plaque de cuisson et réfrigérateur), un placard-penderie, une salle d'eau accessible PMR et un accès direct sur l'extérieur (porte-fenêtre). Les T2 comptent en plus une chambre séparée.

La demande en logements adaptés pour seniors ne cesse de croître sur la commune. La résidence rencontre des difficultés à répondre à la demande (longue liste d'attente), en particulier des couples seniors qui désirent intégrer un logement avec une chambre séparée (T2).

Suite à une restructuration du service des maîtresses de maison, le logement de fonction intégré la résidence a été libéré et est vacant depuis maintenant un an. La commune envisage des travaux de restructuration du logement pour créer à la place 3 appartements T2 en absorbant un logement T1 contigu.

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les **objectifs** suivants :

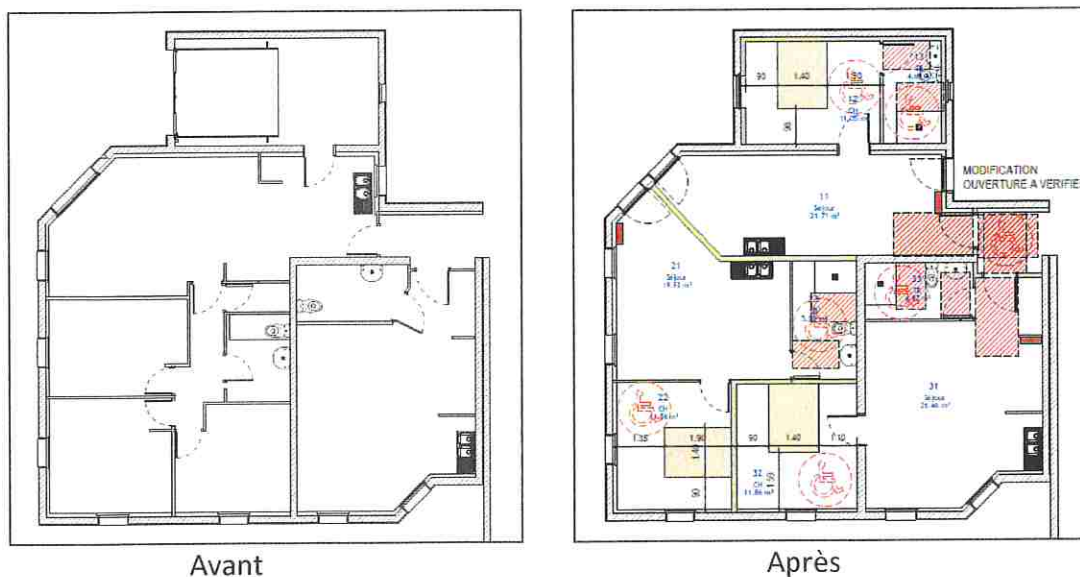
- Offrir une solution d'hébergement adapté aux personnes âgées
- Répondre à la demande spécifique des couples seniors en recherche de logement T2

Programme de travaux :

- Aménagement de 3 logements T2 (37 m², 37 m², 43 m²) à partir de la transformation d'un logement de fonction (70 m²), de son garage attenant (12 m²) et d'un logement T1 accolé (32 m²). Des travaux extérieurs sont prévus également : bardage zinc sur un pan de façade et percement d'une baie vitrée.
- 7 lots techniques :
 - ✓ Gros-œuvre
 - ✓ Bardage zinc
 - ✓ Menuiseries extérieures aluminium
 - ✓ Plâtrerie sèche, menuiseries intérieures
 - ✓ Plomberie, sanitaires
 - ✓ Electricité, chauffage, VMC
 - ✓ Peinture, sols souples

Calendrier prévisionnel : 2nd semestre 2024

Coût des travaux : 155 596,37 € HT



Le Conseil municipal décide de :

- Adopter le programme de rénovation de l'éclairage public au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux d'éclairage public	33 450 €	100,00%	Etat (DETR)	10 035 €	30,00%
			Autofinancement commune	23 415 €	70,00%
TOTAL	33 450 €		TOTAL	33 450 €	

- Adopter le programme de transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	138 331,93 €	88,90%	Etat (DETR)	62 238,55 €	40,00%
Honoraires MOE	8 617,84 €	5,54%	Autofinancement commune	93 357,82 €	60,00%
Honoraires CSPS	1 730,00 €	1,11%			
Aléas en cours de chantier (5 %)	6 916,60 €	4,45%			
TOTAL	155 596,37 €		TOTAL	155 596,37 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2024, pour les opérations considérées.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Dénomination d'une nouvelle voie en centre-ville

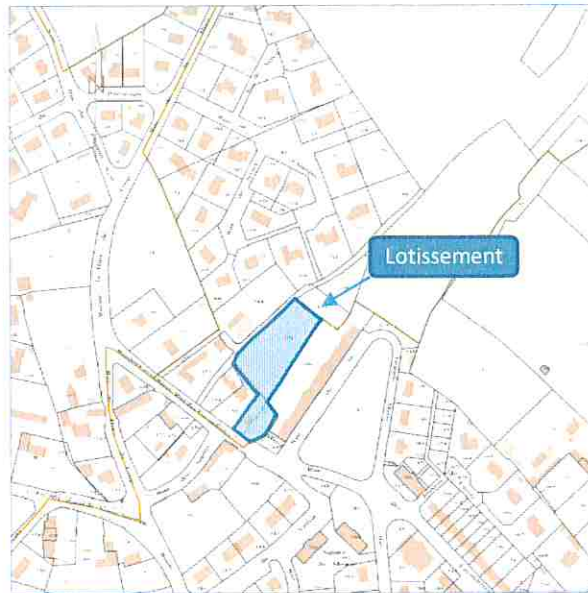
Rapporteur : M. le Maire

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal.

Il convient, pour faciliter le travail de distribution de la Poste et la localisation sur les GPS, que la liste des voies communales ne présente aucune homonymie.

La voie concernée part de la rue des Lavandières et dessert un lotissement de 5 parcelles à bâtir. Il vous est proposé de l'appeler « **impasse Victorine** ».

M. le Maire explique qu'il s'agit du prénom de la maman de Francis Lepage, l'aménageur du lotissement, décédée il y a quelques années.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal décide de :

- Attribuer le nom « impasse Victorine » à la voie privée qui part de la rue des Lavandières et qui dessert le nouveau lotissement de 5 parcelles ci-dessus indiqué.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2024-09	05/03/2024	finances	vente de fauteuils du cinéma	2 240,00 €
Décis-2024-10	15/03/2024	commande publique	agent ssiap pour le mois d'avril à la salle condé espace	1 296,00 €
Décis-2024-11	15/03/2024	finances	vente de fauteuils du cinéma	1 400,00 €

10- Communications de la Municipalité

▪ Catherine COQUELIN :

- **10^{ème} Salon des arts (week-end des 30 et 31 mars - Condé Espace) :** ce fut un franc succès. 500 à 550 visiteurs. Les artistes et les visiteurs sont sortis enthousiastes par rapport à la salle Condé Espace. Catherine annonce que le salon se tiendra désormais dans cette salle. 44 exposants au total (peintres, sculpteurs, photographes). Une boîte était à disposition pour permettre aux visiteurs de dire s'ils désirent exposer l'année prochaine. 15 ont laissé leurs coordonnées. 403 votes (420 l'année dernière). Résultats des votes : prix du public → Robert Letourneur (sculpteur sur bois). Prix du jury → Blandine Legros (photographe). 11^{ème} édition : 29 et 30 mars 2025.

▪ Éric CAUVIN :

- **80^{ème} anniversaire :** tout est presque calé. La collecte des photos d'époque pour l'expo est terminée. Office religieux à 11h le vendredi 05/07. La communication sera bientôt lancée. Une attention particulière sera accordée au dispositif Vigipirate.
- **Contrôle vétérinaire de la cantine :** En février, la cantine a fait l'objet d'un contrôle inopiné des services vétérinaires. 1^{er} contrôle depuis 2007. Plusieurs non-conformités ont été relevées et sont à lever avant le 20 mai. Aujourd'hui, avait lieu une réunion de travail avec les deux cuisiniers. Nous sommes la 1^{ère} cantine à être contrôlée dans la région. L'Etat a décidé de renforcer les contrôles des points de restauration collective dans la perspective du 80^{ème} anniversaire.
- **Fête de la Musique 2024 :** en cours de préparation.

▪ Sylvie GAUTIER :

- **Médiathèque - expo sur le Japon du 17/04 au 29/06 :** Vernissage le vendredi 19 avril à 18h30. Outre l'expo, un jardin japonais a été aménagé à l'extérieur de la médiathèque par Mattéo, apprenti aux services techniques, pour son projet de fin d'étude.

▪ Nathalie LECLER :

- **Portes ouvertes aux écoles du RPI :** vendredi 05/04 (17h-19h)
- **Portes ouvertes aux écoles de Condé :** samedi 06/04 (10h-12h30). 8 enfants du CME participeront.
- **CME :** les élèves viendront au prochain conseil municipal du 23/05 présenter leur dernier projet.

▪ Alain EUDES :

- **Route Neuve (RD 551) :** travaux d'enrobé en cours.
- **Véloduc (RD 53) :** chantier de mai à juillet 2024.

- **Rénovation du cinéma** : les réunions de préparation de chantier ont débuté (elles ont lieu le mardi après-midi). Début des travaux : 29/04. Livraison : 26/02/2025.
- **Emmanuel JAMARD** :
 - **Nouveau contrat CPS** : réunion de présentation avec le CD50. Il est prévu d'y inscrire 2 projets : rénovation du cinéma et rénovation énergétique de l'école élémentaire. Aide du CD50 = 200 €/habitants → 850 000 € + bonification de 20 % si respect de critères spécifiques en termes de transition inclusive et écologique.
- **Martine SAVARY** :
 - **« Sans voiture Simone »** : lundi 20 mai. Réunion du groupe de travail : mardi 09/04 (18h). Programme : le manège en chantier (Les Saltimbrés), promenade-découverte des herbes folles, ateliers sécurité routière, rallyes pédestre et cyclo. Centre-bourg neutralisé (correspondant au périmètre du vide-grenier annuel), des points de restauration seront prévus sur place.

11- Questions diverses

- 1) **Réunion publique à la salle des fêtes de Mesnil-Raoul : jeudi 18 avril 2024 (20h)**
 Quelques incompréhensions ont été remontées en mairie sur de prétendues différences de traitement sur le territoire de la commune nouvelle et sur la suppression du bureau de vote sur Mesnil-Raoul. Le Maire accompagné de ses élus ont décidé d'aller à la rencontre des habitants pour échanger avec eux.
- 2) **Séances de cinéma à la salle des fêtes de Mesnil-Raoul (Question de Catherine COQUELIN)**
 La commune avait promis la pose de stores opaques sur les vitres pour occulter la salle. Ce sera fait la semaine prochaine, est-il répondu.
- 3) **Salle Condé Espace (Question de Catherine COQUELIN)**
 Pourquoi ne pas créer un garage à vélo sur le site de Condé Espace ? M. Éric CAUVIN abonde en ce sens et propose d'installer un râtelier à vélos sous l'auvent de l'entrée. Il serait comme ça à l'abri.
- 4) **Rue de St-Jean (Question d'Alain LENESLEY)**
 Le radar pédagogique de la rue a été maintenu à 50 km/h au lieu du 30 km/h désormais en vigueur. Le nécessaire sera fait, est-il répondu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance,
Sylvie GAUTIER



Le Maire,
Laurent PIEN

